

Question sur la protection des eaux navigables

le 26 octobre, 2012

MP Dennis Bevington,

Monsieur le Président, les conservateurs n'auront pas à réécrire l'histoire sur ce sujet, puisqu'il s'agit de navigation.

Lundi dernier, le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest a déclaré que son gouvernement n'avait pas été consulté avant que le **ministre des Transports** ne lève les mesures de protection de la plupart des cours d'eau du Nord. Si le ministre avait procédé à des consultations, on lui aurait dit que d'éliminer les mesures de protection de la rivière Hay revenait à éliminer la protection de la plus grande installation portuaire du Nord canadien.

Puisque le ministre ne s'est pas soucié de consulter les autres ordres de gouvernement au pays, qui donc a-t-il consulté avant d'agir de façon aussi malhabile?

L'hon. Steven Fletcher (ministre d'État (Transports), PCC):

Monsieur le Président, la Loi sur la protection des eaux navigables concerne, et a toujours concerné, la navigation.

Permettez-moi de communiquer au député ce que d'autres gens ont à dire sur le sujet. La Fédération canadienne des municipalités a déclaré:

Les modifications annoncées aujourd'hui permettront aux gouvernements locaux de consacrer moins de temps à traiter des documents pour des petits projets de travaux publics à faible risque, éliminant le double emploi, la bureaucratie et les retards dans les projets, qui entraînent des coûts plus élevés pour les contribuables fonciers.

L'Association canadienne de la construction a émis un commentaire sur la question. Je vous le lirais si j'avais suffisamment de temps. L'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan a elle aussi fait une déclaration extraordinaire. L'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, Gordon Campbell, se réjouit quant à lui de...